



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est
27, rue de la 1^{ère} Armée - 67000 STRASBOURG

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est

27, rue de la 1ère Armée - 67000 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère



approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances clients, les stocks et les legs et donations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en



œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 08 juin 2023

KPMG S.A.

Sandrine DEMESSE

Associée

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
BILAN ACTIF EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	59 707	59 707		
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 173	18 537	636	520
Fonds commercial	68 831	26 679	42 152	47 488
Autres Immobilisations Incorporelles	8 212	8 212	-	171
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 246		3 246	3 246
Constructions	921 048	351 819	569 229	609 431
Installations techniques, matériel et outillage industriels	223 625	223 601	24	1 974
Autres Immobilisations corporelles	900 298	704 931	195 367	197 480
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	162 971	21 706	141 265	140 757
Prêts	- 70		- 70	- 70
Autres immobilisations financières	234 721		234 721	247 388
Total I	2 601 762	1 415 192	1 186 570	1 248 385
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	252 137	56 015	196 122	186 786
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	177 316	30 059	147 257	134 062
Marchandises	16 695		16 695	19 436
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	691 303	5 746	685 557	799 481
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	196 718		196 718	335 493
Valeurs mobilières de placement	941 157	21 785	919 372	941 157
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 459 877		1 459 877	1 933 616
Charges constatées d'avance	6 466		6 466	26 202
Total II	3 741 669	113 605	3 628 064	4 376 233
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 343 431	1 528 797	4 814 634	5 624 618

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
BILAN PASSIF EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Fonds associatif		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	787 844	787 844
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	2 643 703	3 070 402
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 38 723	- 19 328
Excédent ou déficit de l'exercice	- 708 847	- 426 699
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	21 085	- 19 395
Situation nette (sous total)	2 722 700	3 431 547
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	170 776	93 747
Provisions réglementées		
Total I	2 893 476	3 525 294
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	130 467	179 045
Total II	130 467	179 045
PROVISIONS		
Provisions pour risques	22 000	31 000
Provisions pour charges		
Total III	22 000	31 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	599 108	670 467
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	295 340	290 695
Dettes des legs ou donations	1 965	
Dettes fiscales et sociales	707 854	775 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	78 586	62 465
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	85 839	90 492
Total IV	1 768 692	1 889 279
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 814 634	5 624 618

FEDERATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE GRAND EST
COMPTE DE RESULTAT EXERCICE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	15 658	12 288
Ventes de biens et services		
Ventes de marchandises	393 052	336 490
dont ventes de dons en nature	85	
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Production vendue de biens et services	3 175 767	3 224 953
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Production stockée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 225 813	1 071 202
dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	280 365	259 416
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommables		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	89 885	120 558
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	109 089	63 677
Contributions financières	393 680	655 144
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	160 154	173 452
Utilisations des fonds dédiés	49 278	17 013
Autres produits	12 199	3 406
Total I	5 624 575	5 671 371
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	242 415	206 546
Variation de stock (marchandises)	2 741	2 076
Achats de matières premières et autres approvisionnements	603 847	489 222
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	- 16 746	16 639
Autres achats et charges externes	1 099 483	1 209 645
Aides financières	40	5 000
Impôts, taxes et versements assimilés	70 788	70 451
Salaires et traitements	3 093 116	2 886 075
Charges sociales	1 006 541	890 790
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	95 494	96 579
Sur immobilisations : dotations aux provisions	5 336	5 336
Sur actif circulant : dotations aux provisions	86 911	87 526
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Reports en fonds dédiés	700	169 278
Autres charges	12 795	13 488
Total II	6 303 461	6 148 651
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 678 886	- 477 280
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 416	4 905

Autres intérêts et produits assimilés	3 473	4 501
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	5 269
Total III	7 889	14 675
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 785	21 706
Intérêts et charges assimilées	8 417	8 927
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	30 202	30 633
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 22 313	- 15 958
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 701 199	- 493 238
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 664	26 857
Sur opérations en capital	5 362	43 331
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	7 026	70 188
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8 835	186
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	8 835	186
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 1 809	70 002
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 840	3 463
Total des produits (I + III + V)	5 639 490	5 756 234
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 348 338	6 182 933
EXCEDENT OU DEFICIT	- 708 848	- 426 699
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>21 085</i>	<i>- 19 395</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	76 229	57 916
TOTAL	76 229	57 916
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

FÉDÉRATION DES AVEUGLES ALSACE LORRAINE

GRAND EST

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS AU
31 DÉCEMBRE 2022

Table des matières

Table des matières

1	Objet social.....	5
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	5
1.	Description des moyens mis en œuvre.....	6
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à l'exercice.....	6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	6
3.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture.....	7
4	Principes et méthodes comptables.....	7
4.1	Principes généraux.....	7
4.1.1	Changement de méthode comptable.....	7
4.1.2	Changements d'estimation.....	7
4.1.3	Corrections d'erreurs.....	7
4.2	Dérogations.....	7
5	Informations relatives aux postes du bilan.....	7
5.1	Actif immobilisé.....	8
5.1.1	Etat de l'actif immobilisé (brut).....	9
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé.....	10
5.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé.....	12
5.1.4	Réévaluation.....	12
5.1.5	Coût d'emprunt.....	12
5.1.6	Frais d'établissement.....	12
5.1.7	Frais de développement.....	12
5.1.8	Donations temporaires d'usufruit.....	13
5.1.9	Fonds commercial.....	13
5.1.10	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	13
5.1.11	Actifs inaliénables.....	13
5.1.12	Informations relatives aux filiales et participations.....	13
5.1.13	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).....	13
5.2	Actif circulant.....	14
5.2.1	Stocks.....	14
5.2.2	Evaluations des valeurs mobilières de placement.....	14
5.2.3	Créances reçues par legs ou donations.....	14
5.2.4	Dépréciations.....	15
5.2.5	Charges constatées d'avance et écart de conversion actif.....	15
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif.....	15
5.4	Fonds propres.....	15
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres.....	16
5.4.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée.....	16
5.4.3	L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire.....	16
5.4.4	Subventions d'investissement.....	17

5.4.5	Provisions réglementées	17
5.5	Fonds reportés et dédiés	17
5.5.1	Fonds dédiés	17
5.6	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	19
5.7	Provision pour risques et charges	19
5.7.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	20
5.7.2	Provisions pour médaille du travail	20
5.7.3	Provisions pour reversement d'une subvention	20
5.7.4	Provisions pour charges sur legs et donations	20
5.8	Dettes	20
5.8.1	Emprunts et autres dettes assimilés	20
5.8.2	Dettes des legs ou donations	21
5.8.3	Produits constatés d'avance	21
5.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	21
6	Informations relatives au compte de résultat	22
6.1	Résultats par activité ou établissement	23
6.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements médico-sociaux	23
6.2.1	Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement	23
6.2.2	Suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer	23
6.2.3	Tableau de suivi des amortissements dérogatoire	23
6.3	Produits du compte de résultat	23
6.3.1	Cotisations sans contrepartie	23
6.3.2	Cotisations avec contrepartie	23
6.3.3	Ventes de biens et services	24
6.3.4	Produits de tiers financeurs	24
6.3.5	Contributions financières	25
6.3.6	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26
6.3.7	Utilisations des fonds dédiés	26
6.3.8	Autres produits (d'exploitation)	26
6.4	Charges du compte de résultat	26
6.4.1	Achats de marchandises, matières premières et variation des stocks	26
6.4.2	Autres Achats et charges externes	26
6.4.3	Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger	27
6.4.4	Frais de recherche de fonds	27
6.4.5	Aides financières	27
6.4.6	Impôts, taxes et versements assimilés	27
6.4.7	Salaires et traitements, charges sociales	27
6.4.8	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27
6.4.9	Dotations aux provisions	27
6.4.10	Reports en fonds dédiés	27
6.5	Résultat Financier	27

6.6	Résultat exceptionnel	27
6.7	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	28
6.8	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	31
6.8.1	Produits à recevoir	31
6.8.2	Produits et charges imputables à un autre exercice	31
6.8.3	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	31
6.8.4	Charges et produits exceptionnels	32
6.8.5	Transferts de charges	32
6.8.6	Honoraires des commissaires aux comptes	32
7	Informations relatives à la fiscalité	33
7.1	Informations relatives au régime fiscal	33
8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	33
8.1	Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées	33
8.2	Engagement reçu des donateurs	33
8.3	Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)	33
8.4	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	33
8.5	Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat	33
8.6	Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe	33
8.6.1	Libéralités acceptées pour lesquelles existe un délai d'opposition administrative à la clôture	33
9	Informations relatives à l'effectif	34
10	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	34
10.1	Engagements financiers donnés et reçus	34
10.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés	34
10.3	Autres opérations non inscrites au bilan	35
11	Compte de résultat par origine et destination	35
11.1	Définition et principes généraux	35
11.2	Présentation du compte de résultat par origine et destination	35
11.3	Définition des ressources	37
11.4	Définition des missions sociales	37
11.5	Affectation des charges et répartition des coûts	37
12	Compte d'emploi annuel des ressources	38
12.1	Définition	38
12.2	Suivi des ressources liées à la générosité du public (GP)	38
12.3	Présentation du compte d'emploi des ressources	40

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est a pour objet la promotion sociale et professionnelle des personnes aveugles et malvoyantes, et la sauvegarde de leurs intérêts en encourageant ou en soutenant, de près ou de loin, toutes initiatives prises en leur faveur par des organismes privés ou publics.

Elle contribue à faciliter la participation à la vie sociale des personnes atteintes de déficience visuelle avec ou sans troubles associés.

Elle met à disposition son savoir-faire et partage ses compétences, propose son expertise de la déficience visuelle afin de faire bénéficier les personnes aveugles et malvoyantes d'une meilleure autonomie dans leur vie quotidienne.

Elle s'emploie à créer les conditions favorables pour les intégrer dans ses structures de travail adaptées, et à écouler les produits manufacturés ou conditionnés par eux. Elle peut en outre assurer directement ou indirectement la commercialisation de produits dérivés ou complémentaires, différents de ceux de sa propre production.

Elle propose, dans la limite des moyens dont elle dispose, l'accueil, l'aide, l'assistance, l'accompagnement social et l'hébergement. Elle favorise la formation et l'apprentissage, l'aide à la scolarité, l'emploi et l'orientation professionnelle, la rééducation et l'insertion dans le vie active et sociale.

Elle s'engage dans l'accessibilité de la chaîne du déplacement (cadre bâti, transports, voirie et espaces publics).

Elle favorise l'accessibilité numérique, à travers un meilleur accès aux contenus, aux applications, aux logiciels informatiques ainsi qu'aux nouvelles technologies.

Elle investit pour faire progresser l'autonomie des personnes aveugles en créant les conditions favorables pour l'obtention d'un chien-guide, en organisant et soutenant les actions de promotion.

Elle propose également une réflexion sur les grandes thématiques, les actions locales et les orientations nationales liées au handicap.

Elle assure à travers son appartenance à la Fédération des Aveugles de France une contribution active à l'évaluation, l'orientation et la mise en œuvre des politiques du handicap.

Elle veille à offrir une égalité de traitement dans les domaines de la scolarité, le travail, l'emploi, le logement, le transport, les loisirs, les activités sportives, la culture et la santé.

Elle milite et œuvre pour la citoyenneté participative et active de la personne handicapée, facteur d'épanouissement et de meilleure intégration sociale.

Elle s'emploie à combattre activement les discriminations, et s'oblige à défendre avec fermeté et conviction les intérêts des personnes aveugles et malvoyantes que ce soit à titre individuel ou collectif

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Créée en 1909, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est, représente, soutient et défend les personnes en situation de handicap visuel, qu'elles soient aveugles ou malvoyantes. Reconnue de mission d'utilité publique, elle vise à accompagner les déficients visuels au quotidien, dans différents aspects de leur vie.

Avec près de 600 membres et plus de 100 salariés, la fédération a pour missions principales de procurer du travail aux personnes handicapées visuelles et d'aider à leur intégration sociale. Elle rassemble ainsi différentes structures aux activités et champs d'actions diversifiés, qui partagent les objectifs suivants :

- Veiller à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées visuelles ;
- Aider les déficients visuels de tous âges dans leurs actions au quotidien ;
- Œuvrer en faveur de l'emploi des déficients visuels, via des structures de travail adaptées ;
- Accroître leur bien-être en luttant contre leur isolement et en favorisant leur autonomie ;
- Améliorer l'accessibilité pour les non-voyants ;
- Lutter contre l'indifférence et sensibiliser aux difficultés liées à la cécité.

Les principales missions sont les suivantes :

- Représentativité et défense des droits

La fédération représente les personnes aveugles et malvoyantes afin de défendre leurs droits et de faire reconnaître les spécificités du handicap visuel auprès des pouvoirs publics.

- Accompagnement social

Aide aux démarches administratives, reconnaissance de droits, aide à la recherche de logement, soutien et solutions au déplacement...

- Accès à l'emploi

La fédération gère plusieurs structures de travail spécifiquement dédiées au handicap visuel.

- Activités de sport, culture et loisirs

Nous organisons tout au long de l'année des animations et sorties à destination des déficients visuels.

- Cours adaptés

La fédération propose des cours adaptés pour personnes déficientes visuelles, afin de les initier au braille ou de leur permettre de mieux appréhender les nouvelles technologies (informatique et téléphonie adaptées).

- Sensibilisation

Différentes actions de sensibilisations sont organisées auprès d'écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et professionnels afin de faire connaître et comprendre les difficultés rencontrées au quotidien par les déficients visuels.

- Accessibilité

La fédération œuvre en faveur de l'accessibilité des lieux publics, en participant notamment à un certain nombre de commissions et groupes de travail sur ce sujet dans la région Grand Est.

Les activités ou missions sociales évoquées ci-dessus s'exercent principalement dans la région Grand Est.

1. Description des moyens mis en œuvre

Afin de mener à bien les activités et missions décrites dans les paragraphes précédents, l'association s'est appuyée sur les moyens humains, matériels et humains actuellement en place. En effet, le contexte sanitaire actuel n'a pas permis d'investir des moyens supplémentaires afin de développer les activités.

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à l'exercice

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2022 est marquée par un nouvel exercice déficitaire après celui constaté l'exercice précédent. Les activités de vente et de production sont restées stables alors que nous avons connu une hausse sensible de nos frais de personnel et une baisse considérable des contributions financières.

3.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Un travail est actuellement en cours visant à améliorer la maîtrise de nos charges. Aucun événement particulier n'est de nature à remettre en cause la pérennité de notre association.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité des activités de l'Association,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables aux règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

4.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

4.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

4.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;

- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;

- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou

grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 5.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissements	59 707	0	0	59 707
Immobilisations incorporelles	95 718	498	0	96 216
Immobilisations corporelles	1 997 540	52 024	1 346	2 048 218
Immobilisations financières	409 780	5 608	17 767	397 621
Total	2 562 745	58 130	19 113	2 601 762

5.1.1.1 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	0	0	498	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	52 024	0	0
Immobilisations financières	0	0	5 608	0	0
Total	0	0	58 130	0	0

5.1.1.2 Aménagement du cadre général – Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	1 346	0	0
Immobilisations financières	0	0	17 767	0	0
Total	0	0	19 113	0	0

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	85 905	551	0	86 456
Immobilisations corporelles	1 185 408	94 943	0	1 280 351
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	1 271 313	95 494	0	1 366 807

5.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	0	551	0	0
Immobilisations corporelles	0	94 943	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	0	95 494	0	0

5.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0
Total	0	0	0

5.1.2.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	Postes du résultat avec dotation
------------------------------	---------------	----------------------------------

	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
FRAIS D'ETABLISSEMENT	Linéaire	10,00%	0	0	0
CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	33,33%	381		
	Linéaire	100,00%	0		
BREVETS	Linéaire	20,00%	0		
FONDS DE COMMERCE STRG	Linéaire	0,00%	0		
FOND DE COMMERCE METZ	Linéaire	0,00%	0		
LOGICIEL	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	33,33%	170		
Immobilisations incorporelles			551	0	0
TERRAIN IMMEUBLE COLMAR	Non	0,00%	0		
TERRAIN APPART RIBEAUVILLE NP	Non	0,00%	0		
IMMEUBLE COLMAR	Linéaire	10,00%	115		
	Linéaire	33,33%	0		
	Linéaire	100,00%	0		
IMMEUBLE METZ ST SIMPLICE	Linéaire	2,00%	661		
	Linéaire	5,00%	2 068		
	Linéaire	6,67%	147		
	Linéaire	10,00%	2 050		
APPARTEMENT RIBEAUVILLE NP	Linéaire	2,00%	243		
	Linéaire	5,00%	101		
	Linéaire	6,67%	203		
PKG APPART RIBEAUVILLE NP	Linéaire	2,00%	90		
MAISON DE KERTZFELD LEGS	Linéaire	5,00%	6 500		
LOCAL 26 RUE ERE ARMEE	Linéaire	2,00%	5 700		
	Linéaire	5,00%	2 375		
	Linéaire	6,67%	4 752		
	Linéaire	10,00%	7 125		
AMENAG MAISON KERTZFELD	Linéaire	5,00%	8 072		
MATERIEL INDUSTRIEL	Linéaire	20,00%	112		
MAT ET OUTILLAGE STRG	Linéaire	10,00%	60		
	Linéaire	20,00%	1 777		
FLIGHT CASE ARGOS FULL ACESS	Linéaire	20,00%	0		
AGENCT - AMENAGEMENT STRG	Linéaire	10,00%	5 576		
	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	25,00%	0		
	Linéaire	33,33%	147		
INSTAL.GLES BUREAUX 1ERE ARMEE	Linéaire	5,00%	1 703		
	Linéaire	10,00%	2 623		
	Linéaire	20,00%	0		
INSTAL.GLES LOC.26 1ERE ARMEE	Linéaire	10,00%	5 721		
	Linéaire	20,00%	0		
INSTAL.GLES BUREAU METZ	Linéaire	10,00%	584		

	Linéaire	20,00%	273		
AGENCT - AMENAGEMENT COLMAR	Linéaire	10,00%	360		
AGENCT - AMENAGEMENT METZ	Linéaire	10,00%	819		
AGENCT .AMENAGEMENT DOUAI	Linéaire	10,00%	1 052		
AGENCT - AMEN. LOC.MENUISERIE	Linéaire	10,00%	2 277		
AGENC-AMEN.ESPACE CULTURE&LOIS	Linéaire	10,00%	4 932		
	Linéaire	20,00%	890		
AMENAGEMENT BUNKER	Linéaire	10,00%	246		
MAT DE TRANSPORT STRG	Linéaire	20,00%	3 510		
MAT DE BUREAU STRG	Linéaire	10,00%	242		
	Linéaire	20,00%	17 382		
	Linéaire	33,30%	0		
MAT DE BUREAU COLMAR	Linéaire	20,00%	0		
	Linéaire	33,30%	0		
	Linéaire	100,00%	0		
MAT BUREAU DOUAI	Linéaire	10,00%	403		
	Linéaire	20,00%	1 867		
MOBILIER DE BUREAU STRG	Linéaire	10,00%	1 993		
	Linéaire	20,00%	190		
Immobilisations corporelles			94 943	0	0
Immobilisations financières			0	0	0
Total			95 494	0	0

5.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Dépréciation des fonds de commerce à hauteur de 10% par an soit 5 336 € sur l'exercice 2022.
Maison des Aveugles 28 965 € et Droit au bail JOST 24 392 € comptabilisé au débit du compte Fonds de commerce STBG.

5.1.4 Réévaluation

Non applicable

5.1.5 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

5.1.6 Frais d'établissement

Les frais d'établissement correspondent aux dépenses suivantes
Frais de constitution pour 59 707 €
Ils sont amortis sur 10 ans.

5.1.7 Frais de développement

Non applicable

5.1.8 Donations temporaires d'usufruit

Non applicable

5.1.9 Fonds commercial

Sont comptabilisés dans le poste fonds commercial les éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le fonds commercial est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Le fonds commercial est amorti sur la durée d'utilisation ou, si cette durée ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation	Montant cumulé des dépréciations à la fin d'exercice
	Achetés	Réévalués	Reçus en apports	Global		
FC Maison des aveugles Strg	28 965			28 965	2 897	14 485
Drt au bail Jost	24 392			24 392	2 439	12 194
Drt au bail RC 22 rue 1 ^{ère} Armée	15 245			15 245		
FC Metz	229			229		
TOTAL	68 831	0	0	68 831	5 336	26 679

5.1.10 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

5.1.11 Actifs inaliénables

Non applicable

5.1.12 Informations relatives aux filiales et participations

Non applicable

5.1.13 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

5.2 Actif circulant

5.2.1 Stocks

Nature	Montant des éléments			Montant net à la fin de l'exercice précédent
	Brut	Dépréciations	Net	
Matières premières, approvisionnements	252 137	30 059	222 078	197 863
En-cours de production de biens	0		0	0
En-cours de production de services	0		0	0
Produits intermédiaires et finis	177 316	56 015	121 301	122 985
Marchandises	16 696		16 696	19 436
TOTAL	446 149	86 074	360 075	340 284

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. La méthode de calcul est déterminée au paragraphe 5.2.4.

5.2.2 Evaluations des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31 décembre 2022	Plus value latente	Moins value latente
Actions françaises	08/03/2006	3 517	28 530	25 013	0
Actions étrangères		612	0	0	612
Obligations	07/12/2018	339 528	326 829	9 086	21785
Contrat SOGECAPI	20/07/2015	497 500	540 999	43 499	0
AFI ESCA	31/03/2011	100 000	132 176	32 176	0
TOTAL		941 157	1 028 534	109 774	22 397

5.2.3 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Il est à noter qu'un leg correspondant à un bien immobilier a été accepté en date du 20 septembre 2022 (attestation du notaire). N'ayant pas la possibilité de valoriser avec exactitude la valeur de ce leg, ce dernier n'a pas été pris en compte dans l'exercice 2022. La valeur approximative de ce leg

pourrait avoisiner les 150 000 €. Il est à noter que des charges liées à ce leg ont été constatées dans le compte de résultat 20202 à hauteur de 9 221 €.

5.2.4 Dépréciations

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les montants individuels étant relativement faibles, toutes les créances pour lesquelles les relances n'ont pas abouti ont été provisionnées à 100%

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice

Les stocks font l'objet d'une dépréciation selon une prise en compte d'un délai de rotation.

Durée	Taux de dépréciation
1 an	5%
2 ans	10%
3 ans	15%
4 ans	20%
5 ans	25%
6 ans	30%
7 ans	35%
8 ans	40%
9 ans	45%
10 ans et plus	50%

5.2.5 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives concernent les loyers et charges du 1^{er} trimestre 2023 payés à DOMIAL pour 6 466 €

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	21 343	5 336	0	26 679
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	86 135	86 074	86 135	86 074
Créances	6 456	836	1 546	5 746
Immobilisations financières	21 706	0	0	21 706
Autres provisions pour dépréciation	0	21 785	0	21 785
Total	135 640	114 031	87 681	161 990

5.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est entrant dans le champ d'application de l'article 432-1, faisant avec public à la générosité et percevant un montant de dons supérieur à 153 K€, le tableau présenté est celui prévu à l'article 432-22.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public		Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	787 844							787 844
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	3 070 403	-426 699	-221 601					2 643 704
dont report à nouveau des activités sociales sous gestion contrôlée	-19 328	-19 395						-38 723
Excédent ou déficit de l'exercice	-426 699			-708 847	-56 024	-426 699	-221 601	-708 847
dont report à nouveau des activités sociales sous gestion contrôlée	-19 395			21 085		-19 395		21 085
Situation nette	3 431 548	-426 699		-708 847		-426 699		2 722 701
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	93 747			82 392		5 363		170 776
Provisions réglementées								
TOTAL	3 525 295	-426 699		-626 455		-421 336		2 893 477

5.4.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours. Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

5.4.3 L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	-708 846	-426 699
Reprises du résultat antérieur (en + ou -) (1)		
= Excédent ou déficit effectif global	-708 846	-426 699
Dont résultat effectif sous gestion propre (2)	-729 931	-407 304
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	21 085	-19395

5.4.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés,

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	161 500	82 392	52 216	191 677
Quotes-parts virées au résultat	67 753	5 362	52 216	20 899
Montant net en fonds propres	93 747	77 030	0	170 776

5.4.5 Provisions réglementées

Non applicable

5.5 Fonds reportés et dédiés

5.5.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	9 767					9 767	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS							
Contributions financières d'autres organismes	169 278		49 278			120 000	
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés des fondations abritées							
TOTAL	179 045		49 278	0	0	129 767	0

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés.

5.5.1.1 Subventions d'exploitation

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations Ressources	Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Subvention	9 767	9 767	0		9 767
Total	9 767	9 767	0		9 767

5.5.1.2 Contributions financières

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations Ressources	Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Contribution financière	169 278			49 278	120 000
Total	169 278			49 278	120 000

5.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	31 000	0	9 000	22 000
Provisions pour charges	0	0	0	0
Total	31 000	0	9 000	22 000

5.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	31 000	0	0	0	9 000	0	22 000
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Total	31 000	0	0	0	9 000	0	22 000

La provision pour litige prud'homal de 31 k€ constatée en 2019 a été reprise pour 9 k€ en 2022.

5.7.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	0	357 079	357 079
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

L'association présente un engagement d'indemnité de départ à la retraite évalué à 357 079 € au 31/12/2022.

Cet engagement a été calculé selon la méthode des unités de crédit projetées (P.B.O.) à la date du 31/12/2022, en tenant compte des hypothèses de rotation, mortalité, inflation et croissance des salaires connues à cette date. Cet engagement a été calculé charges sociales comprises.

Il n'existe pas d'accord particulier en matière d'engagement à la retraite.

Les conventions collectives applicables sont bois et scieries pour les employés, ouvriers et cadres ; voyageurs, représentants, placiers pour les VRP.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement ont été les suivantes :

- * Départ volontaire et âge estimé de la retraite de 65 à 67 ans ;
- * Table de mortalité correspond à la situation démographique établie par l'I.N.S.E.E 2013
- * Taux d'actualisation retenu de 3,75 % ;
- * Rotation moyenne ;
- * Taux de revalorisation des salaires de 1 % jusqu'au départ à la retraite, toutes catégories.
- * Taux de charges sociales : 40% ;

Conformément au choix offert par la réglementation comptable actuelle, l'Association a décidé de ne pas comptabiliser cet engagement sous la forme d'une provision, mais de mentionner cette information dans l'annexe.

5.7.2 Provisions pour médaille du travail

Non applicable

5.7.3 Provisions pour reversement d'une subvention

Non applicable

5.7.4 Provisions pour charges sur legs et donations

Non applicable

5.8 Dettes

5.8.1 Emprunts et autres dettes assimilés

5.8.1.1 Emprunts obligataires, titres associatifs et assimilés

Non applicable

5.8.1.2 -Partenaires - comptes courants

Non applicable

5.8.2 Dettes des legs ou donations

Non applicable

5.8.3 Produits constatés d'avance

Facturation des clients 2022 livrés en 2023 : 85 839 €

5.8.3.1 Subventions à reverser

Non applicable

5.9 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances	
							à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts Autres	234 651	27 464	207 187	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				

Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine	0	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	691 303	681 739	9 565	- à plus de 1 an à l'origine	599 108	124 004	270 550	204 554
Créances reçues par legs ou donations								
Autres	196 718	196 718	0	Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	6 466	6 466	0	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	295 340	295 340	0	0
				Dettes des legs ou donations				
				Dettes fiscales et sociales	707 854	707 854	0	0
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
				Autres dettes	90 318	90 318		
				Produits constatés d'avance	85 839	85 839		
TOTAL	1 129 138	912 386	216 752	TOTAL	1 778 459	1 303 355	270 550	204 554
Prêts accordés en cours d'exercice	0			Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Prêts récupérés en cours d'exercice	0			Emprunts remboursés en cours d'exercice	102 327			
				Garanties par des suretés réelles : néant				

6 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
— Entreprise adapté	613 030	
— Fonds social		3 929
— ESAT Les Ateliers du Petit Prince Commercial	120 830	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)		
— ESAT Les ateliers du Petit Prince social		21 085
Résultat de l'exercice	708 846	

6.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements médico-sociaux

Les établissements suivants sont sous contrôle de tiers financeur :

L'ESAT Les Ateliers du Petit Prince.

6.2.1 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

Résultat comptable	-708 846
- déduction du résultat hors contrôle de l'autorité de tutelle	729 931
+ réintégration des dépenses non admises par l'autorité de tutelle	
Résultat administratif	21 085

6.2.2 Suivi du traitement des dettes provisionnées pour congés à payer

À la suite de l'intégration de l'ESAT « Les Ateliers du Petit Prince » à compter du 1^{er} janvier 2020, la Fédération des Aveugles d'Alsace Lorraine Grand Est a constaté dans ses comptes des dépenses de congés payés non prises en charge en charge par l'ARS pour un montant de 5 975 €.

6.2.3 Tableau de suivi des amortissements dérogatoire

Non applicable.

6.3 Produits du compte de résultat

6.3.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

6.3.2 Cotisations avec contrepartie

Non applicable

6.3.3 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées par zone géographiques :

- En France : 100 %
- A l'étranger : 0 %

6.3.4 Produits de tiers financeurs

6.3.4.1 *Concours publics et subventions d'exploitation*

6.3.4.1.1 *Concours publics*

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
 - les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.
- Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Des contributions financières des Autorités de tarification relative aux activités sociales et médico-sociales ont été perçues pour un montant de 280 K€.

837 K€ ont également été perçus dans le cadre des aides aux postes.

6.3.4.1.2 *Subventions*

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de versement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

6.3.4.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		1 283 425			
Subvention d'exploitation			20 701	293 165	22 202
Subvention d'investissement					

6.3.4.2 Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

Non applicable

6.3.4.3 Ressources liées à la générosité du public

6.3.4.3.1 Dons manuels (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

6.3.4.3.2 Mécénats

Non applicable

6.3.4.3.3 Legs, donations, assurance vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	50 582
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	20 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	38 506
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
Solde de la rubrique	109 088

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	700
Solde de la rubrique	700

6.3.5 Contributions financières

Des contributions financières ont été constatées au cours de l'exercice pour un montant de 394 K€. Ces dernières proviennent de la contribution AGEFIPH pour 394 K€

6.3.6 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Reprises

— Sur dépréciation d'autres actifs, hors legs ou donations destinés à être cédés : 87 681 €

Rq : Reprise dépréciation stocks 86 135 € et reprise dépréciation clients 1 546 €

Transferts de charges :

Nature	Montant
Remboursement d'assurances sinistre	946
Personnel avantages en nature	25 423
Organismes sociaux - Indemnités	2 123
Uniformation - remboursements	34 380
Indemnité - Article 700	600
TOTAL	63 472

6.3.7 Utilisations des fonds dédiés

Les montants inscrits en fonds dédiés à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 168 K€ ont été utilisés cet exercice à hauteur de 48 K€. Il ne reste à ce jour en fonds dédiés que la contribution financière CCAH à hauteur de 120 K€.

6.3.8 Autres produits (d'exploitation)

Les autres produits sont essentiellement constitués des produits en provenance de notre activité commerciale et des loyers perçus.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes

- « Autres charges sur legs ou donations » (Poste Autres charges - de gestion courante- du compte de résultat) et
- « Autres produits sur legs ou donations » (Poste Autres produits —de gestion courante- du compte de résultat).

6.4 Charges du compte de résultat

6.4.1 Achats de marchandises, matières premières et variation des stocks

Les achats de marchandises et la variation des stocks s'élèvent à 832 257 € à la clôture de l'exercice 2022 contre 714 483 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.2 Autres Achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 1 099 483 € à la clôture de l'exercice 2022 contre 1 209 645 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.3 Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger

Non applicable

6.4.4 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action

Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais afférents à un legs engagés par l'entité préalablement à la date d'acceptation du legs sont inscrits en charges dans le compte de résultat selon leur nature.

6.4.5 Aides financières

Non applicable

6.4.6 Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 70 788 € à la clôture de l'exercice 2022 contre 70 451 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.7 Salaires et traitements, charges sociales

Les salaires, traitements et charges sociales s'élèvent à 4 099 657 € à la clôture de l'exercice 2022 contre 3 776 865 € à la clôture de l'exercice précédent.

6.4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations aux dépréciations comprennent celles relatives aux legs ou donations et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

6.4.9 Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions comprennent celles relatives aux legs ou donations avec charges

6.4.10 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

6.5 Résultat Financier

Le résultat financier est composé essentiellement des revenus de placements financiers et des intérêts d'emprunts.

6.6 Résultat exceptionnel

NATURE	Montant	Imputé au compte
Rentrées sur créances amorties	156	77140000
Autres produits exceptionnels	0	77180000
Produits sur exercices antérieurs	1 508	77200000

Produit de Cession Eléments d'Actif	0	77520000
Produit de Cession Financières cédées	0	77560000
QP de subvention virée au résultat	5 362	77700000
Autres produits exceptionnels	0	77800000
Rep.Provision Except.Litiges sociaux	0	78751110
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 026	

NATURE	Montant	Imputé au compte
Pénalités et amendes	406	67120000
Subventions accordées	4 000	67150000
Autres charges exceptionnelles	0	67180000
Charges sur exercices antérieurs	4 429	67200000
Valeur comptable Eléments d'Actif cédés	0	67520000
Valeur comptable Eléments Financiers cédés	0	67560000
Charges exceptionnelles diverses	0	67880000
Dotation Provision litige exceptionnel	0	68751110
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 835	

RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 809
------------------------------	---------------

6.7 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;

Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Les heures de bénévolat réalisées par les membres ont été évaluées à 5 297 heures, auxquelles un taux horaire de 11,07 euros a été appliqué et un taux de charges sociales de 30%.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

Les motifs de notre décision sont les suivantes :

L'une des conditions suivantes devant être remplie ne l'est pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;

- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Détail des heures sur l'exercice 2022

- **Dans le cadre sportif :**

1. **Encadrement :**

Responsables encadrement pratiques sportives, Showdown, Tir, pétanque :

5 personnes :

15h semaine, fois 42 semaines d'activité = **630h**

- 2.- **sensibilisations/démonstrations sportives**

4 personnes à raison de **66 heures**

- **Dans le cadre Culture et Loisirs**

Organisation d'ateliers cuisine pour les membres :

1 atelier hebdomadaire, 1 personne, 42 semaines = **168h**

Organisation, sorties marche :

Organisation, activité piscine :

Organisations sorties, activités et échanges entre département :

1 échange : 4 personnes à raison de 6 heures = **24h**

- **Dans le cadre animation d'un groupement**

Préparation et suivi des activités par les Responsables de groupements associatifs :

9 responsables, 1h d'activité semaine fois 42 semaines = **378h**

Réunion d'information pour les membres des groupements de l'association :

1 réunion commune à distance : 2h, 1 personne = **2h**

1 réunion des responsables de groupements et responsables sportifs :

2h, 16 personnes = **32h**

Encadrement excursions des groupements :

Metz, 7h, 4 personnes = **28h**

Haguenau, 7h, 2 personnes = **14h**

Strasbourg, 7h, 4 personnes = **28h**

Strasbourg 7h, 5 personnes = **35h**

Encadrement fêtes de Noël :

Colmar- Sélestat et Mulhouse, 2h, 2 personnes = **4h**

Metz, 5h, 5 personnes = **25h**

Haguenau, 5h, 2 personnes = **10h**

Sarreguemines, 5h, 2 personnes = **10h**

Strasbourg, 5h, 2 personnes = **10h**

- **Dans le cadre de la Vie Associative**

Pôle Présidence 2 personnes :

Aide à l'information des membres, traitement et expédition courriers,

9H semaine, fois 42 semaines d'activité = **378h**

Poste présidence, 50h semaine fois 48 semaines = **2400h**

Temps d'activité des Vice-Présidents :

Tenue CA et assemblée générale FAALGE, 20 administrateurs en moyenne par séance :

4 séances avec une durée moyenne de 3h = 15H fois 20 administrateurs = **300H**

1 séance (AG) de 7h fois 15 administrateurs = **105h**

Séance de rédaction du magazine Regards Partagés :

5 personnes fois 2 séances par an fois 3h = **30h**

- **Dans le cadre des sensibilisations**

2 sensibilisations en école Bas-Rhin :

3h, 2 personnes = **12h**

Sensibilisation école d'infirmière :

2 séances de 2h fois 1 personne = **4h**

Sensibilisation service du Pr Bourcier NHC STRASBOURG

2 séances de 2h fois 1 personne = **4h**

Un petit déjeuner dans le noir pour le personnel de la Ville de Strasbourg à l'ECL.

2 personnes fois 2h = **4h**

Sensibilisation classe CM2 groupe scolaire Thionville :

2H, 3 personnes = **6h**

Sensibilisation à l'Institut National des Etudes territoriales INET :

4 personnes fois 3h = **12h**

- **Dans le cadre des formations**

Formation téléphonie adaptée, atelier Voice Over :

4h hebdomadaire, 2 personnes, fois 42 semaines = **336h**

Formation informatique et téléphonie adaptée :

- **Dans le cadre de l'accessibilité : régionales, nationales et internationales**

1.- Voirie et mobilité

Collectif, Place aux piétons, com externe, 1 personne :

4 réunions fois 2h = **8h**

Commissions accessibilité, locales, régionales et nationales : 0

Commission transport adapté :

2 réunions fois 1h30, 2 personnes = **6h**

Commission occupation domaine public :
8 réunions, 3h, 1 personne = **24h**

Aménagement, accessibilité voirie :
1 sortie terrain, 2h, 1 personne = **2h**

2.- Numérique

Groupe de travail, accessibilité numérique :
3 réunions, 2h, 4 personnes, = **24h**

Commission informatique fédération nationale et organisation des JETDV (journées d'étude déficience visuelle) :

1 personne :
8 réunions fois 3h = **24h**

Participation aux JETDV : 0

3.- Dans le cadre de la défense des droits, Commissions MDPH et autres commissions :

Commission CDAPH : Enfants / Adultes 6h x10 mois= **60h**
Commission CDCA : 1 personnes, 10 réunions à 3 h/an = **30h/an**
Commission SCDA Lorraine : 0

Commission des usagers Hôpital de la Graffenbourg :
1 personne, 8h/an = **8h**

Commission exécutive de la MDPH : 1 personne = **4h/an**

- **Dans le cadre du Licht !**

Bunker comestible :
1 personne, 2 x 2h = 4h
1 personne, 6 x 3h = 18h
1 personne, 10 x 3h = 30h

Soit 52h pour 3 personnes

Montant total : 5297 heures

6.8 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

6.8.1 Produits à recevoir

NATURE	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	27 366
Autres créances	124 684
Disponibilités	88
TOTAL	152 138

6.8.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

Non significatif

6.8.3 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Néant

6.8.4 Charges et produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	156
Autres produits exceptionnels	0
Produits sur exercices antérieurs	1 508
Produit de Cession Eléments d'Actif	0
QP de subvention virée au résultat	5 362
TOTAL	7 026

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Pénalités et amendes	406
Subventions accordées	4 000
Charges sur exercices antérieurs	4 429
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 835

6.8.5 Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement d'assurances sinistre	946
Personnel avantages en nature	25 423
Organismes sociaux - Indemnités	2 123
Uniformation - remboursements	34 380
Indemnité - Article 700	600
TOTAL	63 472

6.8.6 Honoraires des commissaires aux comptes

—	KPMG
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	11 187
— Au titre d'autres prestations	0
— Honoraires totaux	11 187

7 Informations relatives à la fiscalité

7.1 Informations relatives au régime fiscal

L'impôt sur les associations est calculé sur les revenus fonciers et les produits financiers.

Base taxable à 24 % sur les revenus des loyers perçus : 23 719 €

Impôt sur les sociétés : 5 693 €

Base taxable à 15 % sur les dividendes perçus : 982 €

Impôt sur les sociétés : 147 €

Base taxable à 2,5 % sur les revenus locatifs : 57 540 €

Contribution due : 1 438 €

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Donations temporaires d'usufruit antérieures non immobilisées

Non applicable

8.2 Engagement reçu des donateurs

Non applicable

8.3 Dons en nature destinés à être cédés (engagements reçus)

Non applicable

8.4 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Cette information conduit à divulguer une rémunération individuelle.

8.5 Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat

Non applicable. Les contributions sont renseignées au pied du compte de résultat.

8.6 Libéralités acceptées par l'association pour lesquels un délai d'opposition administrative existe

Non applicable

8.6.1 Libéralités acceptées pour lesquelles existe un délai d'opposition administrative à la clôture

Non applicable

9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	12
Agents de maîtrise et Techniciens	18
Employés	35
Ouvriers	58
Total	123

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés :

Néant

Engagements reçus :

Caution solidaire sur un emprunt restant dû pour 301 k€ reçu de la part de la Fédération des Aveugles.

Caution apportée par garantie de l'Etat sur un emprunt restant dû pour 227 k€ reçu de la part de l'Etat.

10.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

L'association présente un engagement d'indemnité de départ à la retraite évalué à 357 K€ au 31/12/2022 contre 417 K€ au 31/12/2021.

Cet engagement a été calculé selon la méthode des unités de crédit projetées (P.B.O.) à la date du 31/12/2022, en tenant compte des hypothèses de rotation, mortalité, inflation et croissance des salaires connues à cette date. Cet engagement a été calculé charges sociales comprises.

Il n'existe pas d'accord particulier en matière d'engagement à la retraite.

Les conventions collectives applicables sont bois et scieries pour les employés, ouvriers et cadres, voyageurs, représentants, placiers pour les VRP.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement ont été les suivantes :

- * Départ volontaire et âge estimé de la retraite de 65 à 67 ans ;
- * Table de mortalité correspond à la situation démographique établie par l'I.N.S.E.E 2013
- * Taux d'actualisation retenu de 3,75 % ;
- * Rotation moyenne ;

- *Taux de revalorisation des salaires de 1 % jusqu'au départ à la retraite, toutes catégories.
- * Taux de charges sociales : 40% ;

10.3 Autres opérations non inscrites au bilan

Non applicable

11 Compte de résultat par origine et destination

11.1 Définition et principes généraux

Le compte de résultat par origine et destination (**CROD**) est présenté selon le modèle du règlement **ANC n°2018-06** du 5 décembre 2018 modifié par le règlement **ANC n°2020-08**. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le **résultat** apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des **charges par destination** est égal au total des charges du compte de résultat et le total des **produits par origine** à celui des produits du compte de résultat.

Le **CROD** est structuré de la façon suivante :

- La **colonne 1** présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La **colonne 2** présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est reprise dans le compte d'emploi annuel des ressources (**CER**)

11.2 Présentation du compte de résultat par origine et destination

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	15 658	15 658	12 288	12 288
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	89 885	89 885	120 216	120 216
- Legs, donations et assurances-vie	109 089	109 089	63 677	63 677
- Mécénat	-			
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	11 565	11 565	11 474	11 474
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	-			
2.2 Parrainage des entreprises	-			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	393 680		655 144	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 647 841		3 692 409	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 225 813		1 071 205	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	96 681		112 806	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	49 278		17 013	
TOTAL	5 639 490,00	226 197,00	5 756 232,00	207 655,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	5 173 029	212 611	4 830 397	178 242
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-			
1.2 Réalisées à l'étranger	-			
- Actions réalisées par l'organisme	-			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 241	17 241	82 981	82 981
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	175 736	45 169	161 533	161 533
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	766 267		724 131	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	209 525	6 500	211 147	6 500
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	5 840		3 463	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-		169 278	
TOTAL	6 347 638	281 521	6 182 930	429 256
EXCEDENT OU DEFICIT	- 708 148	- 55 324	- 426 698	- 221 601
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	76 229	76 229	57 916	57 916
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	76 229	76 229	57 916	57 916
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	56 666	56 666	43 189	43 189
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	15 246	15 246	11 583	11 583
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 317	4 317	3 144	3 144
TOTAL	76 229	76 229	57 916	57 916

11.3 Définition des ressources

Les produits du **CROD** sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

- **Produits liés à la générosité du public :**
Ces produits sont constitués essentiellement des « **Dons manuels** », des « **Legs, donations et assurances-vie** » et des « **Mécénats** ».
- Produits non liés à la générosité du public :
Sont inscrits dans cette rubrique :
 - o Le poste « **contributions financières** » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif (associations et fondations).
 - o Les « **autres produits** » sont constitués des produits liés à notre activité commerciale ainsi que des loyers en provenance des biens immobiliers.

11.4 Définition des missions sociales

Le poste « **Missions sociales** » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Notre association ne réalise pas d'activités à l'étranger.

11.5 Affectation des charges et répartition des coûts

-Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les **coûts directement affectables** (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération) et les **coûts non directement affectables** répartis selon des clés approuvées par les organes dirigeants.

Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale. Les **provisions** sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions » ou « reprises de provisions » du CROD, selon qu'elles sont constituées ou reprises.

Les **dotations aux amortissements** peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les **frais financiers** se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales.

-Frais de recherche de fonds :

- **Frais d'appel à la générosité du public :** Ce poste comprend les frais d'appel aux dons (publipostage, encart presse...), le traitement des dons et reçus fiscaux, la recherche et gestion des legs, donations et assurance-vie, la gestion et les frais d'organisation des manifestations et le coût du personnel dédié. Au cours de l'exercice 2021, un investissement exceptionnel d'acquisition d'un fichier de donateurs a engendré des coûts à hauteur de 83 K€. Cet investissement s'est poursuivi en 2022 mais dans une moindre mesure, avec une dépense de 17 K€. Ces coûts permettent essentiellement d'acquérir de nouveaux donateurs et de chercher une pérennisation dans cette collecte.

-Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement comprennent les services extérieurs relatifs à l'Administration, la Comptabilité, la Gestion (hors les frais directement affectables à une mission sociale).

-Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas à des commentaires particuliers.

12 Compte d'emploi annuel des ressources

12.1 Définition

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Conformément aux dispositions transitoires précisées dans le nouveau règlement, seule la colonne de l'exercice 2021 est présentée.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public (RGP).

12.2 Suivi des ressources liées à la générosité du public (GP)

Les **ressources issues de la générosité du public (GP)** sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des legs & donations, des produits d'assurance-vie ainsi que de produits de mécénat.

Les appels à dons de l'association sont faits pour l'ensemble des missions sociales et les dons ne sont pas des fonds affectés, sauf indication contraire de la part du donateur.

- 1. Solde d'ouverture :

Jusqu'au 31 décembre 2019, La Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est disposait d'une comptabilité propre à chaque section. Ainsi au 31 décembre 2019, la section « Fonds social » présentait des fonds associatifs à hauteur de 3 018 729 euros. A compter du 1^{er} janvier 2020 toutes les comptabilités ont été « fusionnées » et des centres analytiques ont été utilisés. Le résultat du « fonds social » au titre de l'exercice 2020 s'élevait à -106 182 € ramenant ainsi les fonds associatifs à 2 912 547 €. Ce montant conséquent de fonds associatifs à l'ouverture de 2021 trouve principalement son origine dans un don de 1,5 millions d'euros perçu en 2015 qui a été partiellement consommé dans le cadre de l'achat de l'espace culture et loisirs et les frais de fonctionnement de cet espace par l'embauche d'un coordinateur pour les activités.

Le solde d'ouverture de l'exercice 2022 correspond dès lors aux 2 912 547€ diminution faite de l'insuffisance de la générosité du public constaté en 2021 à hauteur de 221 601 €, soit un solde d'ouverture de 2 690 946 €.

- 2. Collectées dans l'année :

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au **CROD** constituées des « Dons », « legs & donations, assurances-vie » et « mécénats ».

- 3. Employées dans l'année :

Les **ressources non affectées issues de la générosité publique** financent en priorité les missions sociales après utilisation des fonds affectés obtenus (qu'il s'agisse de subventions, de dons, de donations ou de legs...). Selon ce principe, le financement des missions sociales s'opère selon **l'ordre de consommation des ressources** suivant :

- Subventions affectées,
- Contributions financières affectées,
- Autres produits affectés,
- Ressources liées à la générosité du public et affectées,
- Ressources liées à la générosité du public et non affectées,
- Autres produits.

Enfin, les dotations et reprises sur **fonds dédiés de la générosité du public** représentent l'utilisation des fonds liés à la **GP** affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la **GP** lorsque la ressource concernée n'a pas pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources **GP non affectées**.

- **4. Investissements financés dans l'année**

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public (exemple par les subventions d'investissements), les ressources **GP** intervenant en complément. Cette année les investissements ont été financés en partie par des fonds dédiés et pour le solde par des ressources liées à la générosité du public et non affectées.

- **5. Solde de clôture**

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la **GP** collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde est reporté au financement des années suivantes.

12.3 Présentation du compte d'emploi des ressources

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)			
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES		1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	15 658
- Actions réalisées par l'organisme	212 611	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		- Dons manuels	89 885
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	109 089
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	11 565
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	17 241		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	45 169		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES EMPLOIS	275 021	TOTAL DES RESSOURCES	226 197
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 500	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	55 324
TOTAL	281 521	TOTAL	281 521
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 690 946
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	55 324
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 635 622
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	56 666	Bénévolat	76 229
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	15 246	Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 317		
TOTAL	76 229	TOTAL	76 229